

RETRAITE TNS

Contrat Madelin (TNS)

Pour TNS : déduction du bénéfice imposable

En quoi ça consiste ?

Travailleurs non-salariés : préparez votre retraite avec une fiscalité optimisée.

Avantages et points de vigilance

Avantages	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déduction fiscale du bénéfice professionnel ✓ Sortie en rente avec abattement 10 % ✓ Transmission au conjoint via réversion ✓ Couverture prévoyance/santé possible en complément 	<ul style="list-style-type: none"> – Sortie obligatoire en rente (pas de capital, sauf depuis 2019 via PER Madelin) – Versements minimums annuels obligatoires – Imposition de la rente comme une pension de retraite

Cas d'usage chiffré

Médecin libéral 55 ans, BNC 120 000 € → versement 8 000 € = économie d'environ 3 280 € (TMI 41 %).

Pour aller plus loin — premier entretien offert avec Sébastien Bailly : www.asterale.fr/#rdv

Avertissements et informations réglementaires. Les informations présentées sur cette fiche sont générales et ne constituent ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elles ne sont pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tout investissement présente des risques, y compris de perte partielle ou totale du capital. La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer.

ASTERALE — Conseiller en Investissements Financiers (CIF) immatriculé à l'ORIAS sous le n° **23 007 423**, adhérent ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Soumis au contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest, 75436 PARIS CEDEX 09). RC professionnelle n° 7400023129 — ZURICH INSURANCE PLC. *Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur de la part de la clientèle.* Réclamations : sebastien.bailly@asterale.fr. Médiateur de l'AMF — www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-l-amf.